



lycée Jean Chaotal

académie Rennes Éducation nationale



Techniques et technologies atimentaires Bretagne

SCOLARITE

Téléphone 02 98 55 47 46

Télécopie 02 98 53 56 22

Mél

Ce.0290070u@ac-rennes.fr

35 chemin des Justices BP 90302 29105 QUIMPER Cedex

> Site internet de l'établissement www.lycee-chaptal.fr

Site internet de l'académie www.ac-rennes.fr

Foire aux questions Service Scolarité pour les futurs élèves du lycée professionnel

Le lycée professionnel prépare les jeunes qu'il accueille à acquérir un diplôme professionnel pour s'insérer dans la vie active ou poursuivre leurs études.

Le baccalauréat professionnel se prépare en trois ans après la troisième. Il atteste l'aptitude à exercer une activité professionnelle hautement qualifiée. Les lycéens suivent une seconde, une première et terminale professionnelles.

Les passerelles entre l'enseignement professionnel et l'enseignement général et technologique et entre le CAP et le baccalauréat professionnel sont facilitées.

Scolarisé en Bac Pro votre enfant découvrira, dans le cadre des enseignements professionnels :

Métiers du commerce et de la vente avec comme options :

- Animation et gestion de l'espace commercial
- Prospection clientèle et valorisation de l'offre commercial
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique/Bac Pro AGORA (Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités)
- Métiers de la Commercialisation et Service en Restauration
- Métiers de Cuisine

PROCEDURE POUR L'AFFECTATION EN SECONDE ET PREMIERE

Les démarches relatives à la procédure d'affectation pour l'entrée en classes de seconde et première relèvent de l'établissement d'origine de l'élève.

Ainsi, à l'issue de la phase d'orientation, l'établissement transfert (procédure d'orientation dématérialisée) ou saisit (procédure papier) les vœux des familles dans l'application AFFELNET.

La décision relève ensuite de la compétence de la directrice académique des services de l'éducation nationale.

Vous serez informés de cette décision via l'application « Téléservices » et par l'établissement d'origine de votre enfant.

<u>Précision</u>: le lycée Chaptal est un établissement à recrutement départemental, aucune demande de dérogation n'est nécessaire.

<u>Important</u>: à réception de la notification d'affectation de votre enfant au lycée Chaptal, il conviendra de procéder à son inscription administrative afin de finaliser la procédure.

FRAIS DE SCOLARITE

Le Lycée Chaptal est un établissement de l'enseignement public. La scolarité est donc gratuite hormis les frais liés à la restauration et à l'hébergement.

NB : les élèves internes sont accueillis du lundi au vendredi dans les internats des lycées Brizeux et Cornouaille qui se situent à 5 minutes à pied du lycée Chaptal.

BOURSES DU LYCEE

Les demandes de bourses du lycée pour une rentrée en 2nde sont à formuler auprès du collège. Si votre enfant est déjà au lycée, il faut que son établissement d'origine fasse le transfert des bourses.

Les élèves déjà boursiers dont la situation financière ou personnelle a changé, il y aura une campagne de révision des bourses courant la rentrée de septembre jusque mi-octobre, le dossier de révision des bourses sont à demander au secrétariat de la scolarité du lycée Chaptal dès la rentrée scolaire.

MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires peuvent être fournis aux élèves via l'association « Biblichaptal » sous réserve du versement d'une adhésion minime et d'une caution qui vous sera restituée.